

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 16 FEVRIER 2018 A 18H30

L'an deux mil dix-huit, le 16 Février, à 18 heures 30, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

09 février 2018

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Eric Lebourg, Alain Bodot, Béatrice Creignou, Monique Forestier, Julien Hébert, Ginette Legouez-Delannoy, Angélique Letellier, Mickaël Quibel, Pascale Moka, Alain Reine, Isabelle Ridet, Dominique Sancier

En exercice : 14

Nbre de Conseillers

Etait excusée : Mme Sophie Dupuis

Présents : 13

Pouvoir de Mme Sophie Dupuis à Mme Pascale Moka

Votants : 14

Secrétaire de Séance : Monsieur Eric Lebourg

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. Election des Adjoints
3. Fixation de l'indemnité de fonction des Adjoints
4. Fixation du montant du loyer du commerce et du logement
5. Rognage des souches des arbres abattus rue de l'Ancienne Mare
6. Choix de l'entreprise pour le remplacement des fenêtres
7. Remplacement des lanternes SHP en LEDS sur toute la commune
8. Questions diverses

1. Adoption du compte-rendu du vendredi 26 janvier 2018

Monsieur le Maire revient sur un point du compte-rendu :

- Panne d'éclairage public au monument aux Morts : Monsieur Letellier explique que l'entreprise Cegelec a été informée dès le lundi pour une intervention au plus rapide. Les lanternes ont été remises en état très rapidement mais il reste malgré tout des travaux à faire, une tranchée entre deux lampadaires. Ces travaux seront intégrés dans les travaux de remplacement des lanternes SHP en LEDS qui seront subventionnés par le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Il demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

2. Election des adjoints

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la démission de Madame Sylvie AURÉGAN de son mandat de conseillère municipale et donc de ses fonctions de 1^{ère} adjointe, a été acceptée par la préfète en date du 09 février 2018.

Depuis cette date, le tableau du conseil municipal est celui-ci :

- Monsieur Norbert Letellier, Maire
- 1^{er} adjoint (vacant)
- Monsieur Eric Lebourg 2^{ème} adjoint

Monsieur Letellier indique que le conseil municipal avait statué le 04 avril 2014 sur le nombre d'adjoints qui avait été arrêté à deux par soucis d'économie.

L'adjoint d'un rang inférieur à celui d'un adjoint démissionnaire se trouve automatiquement promu d'un rang au tableau des adjoints.

Par conséquent, Monsieur Eric Lebourg, actuel 2^{ème} adjoint monte au rang de 1^{er} adjoint.

La place de 2^{ème} adjoint étant vacante, après un appel à candidature, Monsieur Mickaël Quibel se présente.

Il est procédé au vote.

Election du 2ème Adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Monsieur QUIBEL Mickaël : 14 voix

M. QUIBEL Mickaël ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second Adjoint au Maire

Madame Sylvie Aurégan étant membre dans toutes les commissions communales, Monsieur Letellier propose son remplacement dans les commissions suivantes :

-Commission des Finances

Président : Norbert Letellier

Membres : **Sylvie Aurégan-Burel**, Eric Lebourg, Mickaël Quibel, Alain Bodot, Dominique Sancier et Julien Hébert

Madame Angélique Letellier remplace Madame Sylvie Aurégan

-Commission d'appel d'offres

Président : Norbert Letellier

Membres titulaires : Dominique Sancier, **Sylvie Aurégan-Burel**, Julien Hébert

Membres suppléants : Eric Lebourg, Mickaël Quibel, Pascale Moka

Monsieur Mickaël Quibel devient membre titulaire

-Commission fêtes et cérémonies

Membres : Sylvie Aurégan-Burel, Alain Reine, Monique Forestier, Sophie Dupuis, Angélique Letellier, Alain Bodot, Ginette Legouez-Delannoy et Eric Lebourg
Monsieur Mickaël Quibel remplace Madame Sylvie Aurégan

-Commission Personnel

Membres : Norbert Letellier, Sylvie Aurégan-Burel, Eric Lebourg, Mickaël Quibel et Alain Bodot
Madame Monique Forestier remplace Madame Sylvie Aurégan

-Nomination d'un représentant suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été nommé représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) lors du conseil municipal du 11 avril 2014.

Suite à la décision prise lors du Conseil communautaire du 12 juin dernier, la Communauté de Communes Terroir de Caux demande à ce que soit désigné un représentant suppléant.

Ce poste était jusqu'alors tenu par Madame Sylvie Aurégan.

Monsieur Mickaël Quibel se propose de remplacer Madame Sylvie Aurégan en tant que représentant suppléant à la commission d'Evaluation des Charges Transférées.

3. Fixation de l'indemnité de fonction des adjoints

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-17 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Prenant en compte la publication officielle de l'INSEE de la population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 d'Ambrumesnil qui compte désormais 502 habitants,

- **FIXENT** l'indemnité de Monsieur LEBOURG Eric et de Monsieur QUIBEL Mickaël, pour l'exercice de leurs fonctions d'Adjoints, à raison de 8,25 % de l'indice 1015 de la fonction publique.

4. Fixation du montant du loyer du commerce et du logement

Monsieur le Maire expose que Monsieur et Madame Bonnet, locataire du bar-épicerie ainsi que du logement, pourrait avoir un successeur en la personne de Monsieur Yennek Alain qui est en attente des dernières autorisations administratives. Si celles-ci s'avèrent positives, son installation pourrait être effective au 1^{er} avril 2018.

Monsieur Letellier va se rapprocher du vice-président de la Communauté de Communes Terroir de caux, qui est Monsieur Suronne, le Maire d'Auffay, pour demander une aide à la reprise de ce commerce.

Monsieur Yennek voudrait mettre en place des soirées à thèmes, installer un baby-foot, ouvrir le dimanche.

Monsieur le Maire réunira la commission travaux pour effectuer un état des lieux des locaux en temps et en heure. Le montant du loyer du logement sera fixé après cette visite.

Quelques travaux seront à prévoir pour fermer les accès communs entre le local commercial et le logement.

Monsieur Letellier propose de fixer le montant du loyer du commerce à 250.00 €.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibérés, **à l'unanimité**

VOTENT pour un loyer commercial de 250.00 € mensuel

5. Rognage des souches des arbres abattus rue de l'Ancienne Mare

Monsieur Letellier rappelle que les arbres rue de l'Ancienne Mare ont été abattus. L'entreprise Bellet a effectué une nouvelle plantation début février. Les souches toujours en place posent un problème de sécurité. Lors du dernier conseil, il avait été demandé un devis auprès de Monsieur Hamelin pour rogner ces souches.

Ce devis s'élève à 684.00 € TTC.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibérés, **à l'unanimité**

VOTENT pour que ces travaux soient effectués

6. Choix de l'entreprise pour le remplacement des fenêtres

Monsieur le Maire propose trois devis d'entreprises différentes pour les travaux de remplacement des fenêtres de la mairie :

- Vallée de Seine Rénovation
- Portail Bleu
- EST PVC

L'entreprise Rousseau devait faire partie des entreprises proposées, mais celle-ci a eu un contretemps et n'a pas pu fournir le matériel de présentation et le devis pour la salle des douze étoiles d'or et les vestiaires du stade, le choix s'arrêtera donc sur une des trois entreprises visées ci-dessus.

Après avoir présenté les trois devis ainsi que le matériel mis à la disposition de la mairie, Monsieur Letellier demande au conseil de bien vouloir voter. Des subventions seront demandées auprès du Département et des services de l'Etat (DETR).

Les Membres du conseil municipal, **à la majorité des voix (3 abstentions-11 pour)**, après avoir délibérés :

VOTENT pour que l'entreprise EST PVC fasse tous les travaux demandés pour un montant H.T. de 23 071.87 €

7. Remplacement des lanternes SHP en LEDS sur toute la commune

Monsieur le Maire présente l'avant-projet du Syndicat Départemental d'Energie 76 demandé par la commune qui s'élève à 147 204.41 € TTC pour le remplacement de 177 lanternes sur l'ensemble du village.

56 993.00 € TTC resteront à la charge de la commune comprenant 24 534.07 € de T.V.A. récupérable au titre du FCTVA.

Ces travaux pourraient engendrer une économie d'énergie évaluée entre 30 et 50%. Pour mémoire, la commune a dépensé 11 100.00 € pour l'éclairage public au titre de l'année 2017.

Les Membres du conseil municipal, **à l'unanimité**, après avoir délibérés :

VOTENT cet avant-projet.

Monsieur Letellier expose qu'il serait judicieux d'envisager un emprunt sur 9 ans au taux de 0.8% mais qu'il en reparlera une fois le budget avancé avec la commission des finances.

Une proposition d'échéancier sera demandée à la responsable financière du SDE76.

8. Questions diverses

- Monsieur Letellier expose que la tonne à eau a été achetée à Monsieur Paté comme prévu et que l'entreprise Follin est venue raccorder la pompe d'aspiration sur la citerne de l'atelier. Une visite des travaux de l'année 2017 (bâtiment communal, stade, salle des douze étoiles d'or, école de dessin) est programmée le samedi 17 mars à 14h00. Les habitants d'Ambrumesnil y seront conviés par le biais d'un Brumesnil'Infos.
- Monsieur le Maire explique qu'il a passé commande de 25 nouvelles tables pour la salle des Douze Etoiles d'Or avec franco de port et le chariot offert pour la somme de 1 725.00 € HT
- Madame Isabelle Ridel expose qu'il n'y a plus d'éclairage dans la sente qui longe le terrain d'épandage. Monsieur Letellier va se rendre sur place.
- EDF propose au conseil municipal la découverte et la visite de la centrale EDF de Penly. Une date au mois de mai va être arrêtée dans ce sens.
- Monsieur Mickaël Quibel fait un point sur l'école d'Ouille la Rivière. Suite au sondage auprès des parents pour connaître leur souhait concernant les rythmes scolaires, il en résulte un retour à 4 jours d'école par semaine pour la rentrée de septembre 2018. Il explique aussi que la loi oblige l'école à accueillir tous les enfants à la cantine.
- Monsieur Quibel a reçu un courrier de la FFA qui confirme l'obtention d'une subvention pour l'achat de matériel au stade de foot. Très prochainement, le terrain va être métré, tracé et les buts vont être posés.
- Madame Isabelle Ridel demande si la commune va aider les parents concernant le centre de loisirs des grandes vacances. Monsieur le Maire demande à tous d'y réfléchir et ce point sera mis à l'ordre du jour au prochain conseil municipal.
- Madame Angélique Letellier a téléphoné à la Communauté de Communes pour signaler que le camion du ramassage des ordures ménagères a « encore une fois » pris la rue Vasse dans le sens contraire de la circulation et à une vitesse non réglementaire.
- Monsieur Eric Lebourg précise que le magasin Weldom à Ouville la Rivière vend des sacs plastiques transparents 30,50 et 100 litres pour mettre dans les containers du tri sélectif, tout en rappelant que ce n'est pas une obligation.
- La tombe du soldat inconnu dans le cimetière qui était abimée a été remise en état, la facture s'élevait à 705.00 €, la commune et les Anciens Combattants en ont payé la moitié chacun.

L'ordre du jour étant épuisé à 21h00, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.